

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

Lors de la séance qui sera tenue le **6 octobre 2026**, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse procédera à l'adoption du règlement numéro 2026-04 modifiant le montant de la réserve financière à l'article 3 du règlement numéro 2023-03 « Réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales ».

Donné à Saint-Moïse, ce 15 septembre 2026



Nadine Beaulieu, directrice générale/greffière-trésorière